

40	24/05/2016	BE 0526.981.204	30	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	16131.00319	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **AG RE B2C III**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue des Arts

N°: 58

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles-Ville

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0526.981.204

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

22-04-2013

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

17-05-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2015

au

31-12-2015

Exercice précédent du

01-01-2014

au

31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.2, C 5.3.3, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.6, C 5.8, C 5.16, C 5.17.2, C 6

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

FAUTRE Serge

Tulpenlaan 17
8300 Knokke
BELGIQUE

Début de mandat: 10-09-2014

Fin de mandat: 15-05-2018

Administrateur

DE COSTER Alain

Rue de la Longue Haie 115
1630 Linkebeek
BELGIQUE

Début de mandat: 10-09-2014

Fin de mandat: 15-05-2018

Administrateur

MARC VAN BEGIN

BE 0864.979.583

Rue de l'Hospice Communal 105
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2013

Fin de mandat: 15-05-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

VAN BEGIN Marc
Administrateur
Rue Auguste Beernaert 1A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

LAURENT STALENS

BE 0867.656.486
Bd. du Souverain 90
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2014

Fin de mandat: 15-05-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

STALENS Laurent
Administrateur
Bd du Souverain 90
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

F.C.G REVISEURS D'ENTREPRISES (B00164)

BE 0446.111.908
Rue de Jausse 49
5100 Naninne
BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2013

Fin de mandat: 17-05-2016

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

BINON Louis-François (A02230)
Reviseur d'Entreprises
rue de Jausse 49
5100 Naninne
BELGIQUE

N°	BE 0526.981.204	C 1.2
----	-----------------	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

N°	BE 0526.981.204	C 2.1
----	-----------------	-------

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>101.714.799</u>	<u>101.714.799</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	101.714.799	101.714.799
Entreprises liées	5.14	280/1	101.714.799	101.714.799
Participations		280	101.714.799	101.714.799
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>21</u>	<u>6.979</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	21	6.979
Créances commerciales		40		1.906
Autres créances		41	21	5.073
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	5.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	101.714.820	101.721.778

N°	BE 0526.981.204	C 2.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>100.579.855</u>	<u>96.990.026</u>
Capital	5.7	10	97.061.500	97.061.500
Capital souscrit		100	97.061.500	97.061.500
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	179.491	
Réserve légale		130	179.491	
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	3.338.863	-71.474
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>1.134.965</u>	<u>4.731.751</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	1.134.965	4.731.751
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43	1.090.861	4.730.983
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	1.090.861	4.730.983
Dettes commerciales		44	13.331	768
Fournisseurs		440/4	13.331	768
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	30.773	
Impôts		450/3	30.773	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	101.714.820	101.721.778

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74		59.447
Chiffre d'affaires	5.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74		59.447
Coût des ventes et des prestations		60/64	17.051	59.036
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	13.645	57.215
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	3.406	1.820
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-17.051	412
Produits financiers		75	3.693.872	679.115
Produits des immobilisations financières		750	3.693.872	
Produits des actifs circulants		751		679.115
Autres produits financiers	5.11	752/9		
Charges financières	5.11	65	56.220	701.598
Charges des dettes		650	56.028	701.402
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	192	196
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	3.620.601	-22.072
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.620.601	-22.072
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	30.773	
Impôts		670/3	30.773	

N°	BE 0526.981.204	C 3
----	-----------------	-----

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	3.589.828	-22.072
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	3.589.828	-22.072

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	3.518.355	-71.474
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	3.589.828	-22.072
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-71.474	-49.402
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2	179.491	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	179.491	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	3.338.863	-71.474
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	101.714.799
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	8381		
(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	101.714.799	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	8441		
(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511		
(+)/(-)			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	101.714.799	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	8621		
Autres	8631		
(+)/(-)			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N°	BE 0526.981.204	C 5.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
AG REAL ESTATE SHARED SERVICES BE 0472.969.525 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Avenue des Arts 58 1000 Bruxelles BELGIQUE part sociale	1	1,56	98,44	31-12-2015	EUR	64	0
INTERPARKING BE 0403.459.919 Société anonyme rue de l'Evêque 1 1000 Bruxelles BELGIQUE actions entièrement libérées	108.785	10,55	89,45	31-12-2014	EUR	132.038.050	30.800.216

N°	BE 0526.981.204	C 5.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
AG REAL ESTATE SHARED SERVICES BE 0472.969.525 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Avenue des Arts 58 1000 Bruxelles BELGIQUE	A

N°	BE 0526.981.204	C 5.7
----	-----------------	-------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 97.061.500	97.061.500

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
	97.061.500	970.615
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	970.615

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

AG Real Estate Finance S.A.
RPM : 0445.949.679
Avenue des Arts 58
1000 Bruxelles

1 action

N°	BE 0526.981.204	C 5.7
----	-----------------	-------

AG Insurance S.A.
RPM : 0404.494.849
Avenue des Arts 58
1000 Bruxelles

970.614 actions

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTE GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes reçus sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières
Emprunts subordonnés

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	

N°	BE 0526.981.204	C 5.9
----	-----------------	-------

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTE FISCALE, SALARIALE ET SOCIALE

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	30.773
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	0	192

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

N°	BE 0526.981.204	C 5.12
----	-----------------	--------

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Codes	Exercice
9134	30.773
9135	30.773
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	89

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

N°	BE 0526.981.204	C 5.13
----	-----------------	--------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

N°	BE 0526.981.204	C 5.13
----	-----------------	--------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

N°	BE 0526.981.204	C 5.14
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations
Créances subordonnées
Autres créances

Créances sur les entreprises liées

A plus d'un an
A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions
Créances

Dettes

A plus d'un an
A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières
Produits des actifs circulants
Autres produits financiers
Charges des dettes
Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées
Moins-values réalisées

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations
Créances subordonnées
Autres créances

Créances

A plus d'un an
A un an au plus

Dettes

A plus d'un an
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	101.714.799	101.714.799
280	101.714.799	101.714.799
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	1.134.965	4.731.670
9361		
9371	1.134.965	4.731.670
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	56.028	701.402
9471		
9481		
9491		
282/3		
282		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N°	BE 0526.981.204	C 5.15
----	-----------------	--------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.815
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0526.981.204	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

AGEAS S.A.

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

BE 0451.406.524

Rue du Marquis 1

1000 Bruxelles

BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

ACTIFS

Frais d'établissement

Les frais d'établissement, les frais d'augmentation de capital ou d'émission d'actions, inférieurs ou égaux à 100.000 EUR sont pris directement en charge.

Ces frais sont amortis en cinq ans maximum, soit 20 % par an. L'amortissement est calculé au prorata temporis.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible. L'amortissement de 20 % est calculé au prorata temporis.

Toutefois, l'amortissement peut être réparti sur la durée probable d'utilisation et en fonction du rythme de consommation des avantages économiques liés à l'actif et approuvée par le Conseil d'Administration.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.

Les acquisitions d'un montant unitaire inférieur à € 2.500,- hors T.V.A. sont prises dans les charges de l'exercice à la date de leur acquisition.

Les frais d'entretien et de réparations courants sont pris en charge durant l'exercice.

Pour les immobilisations corporelles, y compris les frais accessoires, dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et au prorata temporis.

Les taux annuels suivants sont appliqués :

Terrains : non amortis

Immeuble neuf :

	Gros œuvre	Fermeture du bâtiment	Parach. technique	Parach. lourd	Parach. léger	
Bureaux	2,00%		3,33%		5,00%	5,00% 10,00%

Résidentiel 1,43%		2,50%		2,50%	2,50% 10,00%	
-------------------	--	-------	--	-------	--------------	--

Commerce 2,00%		3,33%		4,00%	4,00% 10,00%	
----------------	--	-------	--	-------	--------------	--

Semi-industriel	2,00%		3,33%		4,00%	4,00% 10,00%
-----------------	-------	--	-------	--	-------	--------------

Hôtel, Séniorie 2,00%		3,33%		5,00%	5,00% 10,00%	
-----------------------	--	-------	--	-------	--------------	--

Les droits réels immobiliers sont amortis selon les règles écrites ci-avant ou sur la durée certaine du droit si celle-ci est plus courte. Une quote-part d'acquisition est allouée au terrain et est amortie sur la durée du droit.

Immeuble usagé :

Les taux d'amortissement d'un immeuble usagé acquis sont définis en fonction de la durée résiduelle économique de l'immeuble et approuvés par le Conseil d'Administration.

Installations, machines et équipement : 20%

Mobilier : 20%

Tapis, tentures : 15%

Fourniture : 20%

Outillages : 33%

Matériel roulant : 20%

Matériel informatique, bureautique et logiciels : 33%

Matériel en leasing : durée du contrat

Les frais d'aménagement d'immeubles et d'équipements pris en location sont amortis sur la durée juridique certaine du bail et, à défaut de bail, en 10 annuités.

Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles : pas d'amortissement.

Les immeubles font l'objet d'amortissements complémentaires lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. Ce sera le cas si la moins-value latente est supérieure à trois années d'amortissements.

Lorsque ces amortissements complémentaires s'avèrent ne plus être justifiés, ils font l'objet d'une reprise à concurrence de leur excédent par rapport aux amortissements planifiés conformément au plan d'amortissement initial.

Immobilisations financières

1. Participations

Evaluation

Chaque participation est comptabilisée à sa valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

La méthode d'évaluation utilisée pour un titre est employée systématiquement d'exercice à exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation.

En principe, l'évaluation est basée, pour les sociétés non cotées, sur la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente.

Pour les actions et parts cotées, l'évaluation est basée sur le cours de bourse à fin d'exercice.

Réduction de valeur

Pour les sociétés non cotées, si l'évaluation conduit à une valeur inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur, égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur d'évaluation, est actée. Si l'évaluation conduit à une valeur supérieure à la valeur comptable, une reprise de réduction de valeur égale, à la différence entre la valeur comptable et la valeur d'évaluation, est effectuée à concurrence des réductions de valeurs actées précédemment.

Pour les sociétés cotées, les deux critères suivants sont utilisés : diminution de 25% ou plus de cours de bourse en dessous de la valeur d'acquisition, ou diminution durant quatre trimestres consécutifs en dessous de la valeur d'acquisition. Cette règle s'applique sauf s'il apparaît que d'autres indicateurs s'avèrent davantage pertinents.

Toutefois, le Conseil d'Administration pourra opter, soit pour un autre critère habituellement utilisé, soit pour la moyenne de plusieurs d'entre eux, en ce compris la valeur patrimoniale.

Les dépréciations durables font l'objet de réductions de valeur; ultérieurement chaque participation peut faire l'objet d'une reprise de réduction de valeur en cas de réévaluation.

2. Créances à plus d'un an

Les créances et cautionnements en numéraire sont valorisés à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

Stocks et commandes en cours d'exécution

Terrains

La valeur d'acquisition des terrains est constituée du prix d'achat du terrain et des frais accessoires tels que droit d'enregistrement, frais notariaux, coût des mesurages, indemnités éventuelles, commissions payées aux intermédiaires et TVA non déductible.

La valeur d'acquisition est majorée du coût des aménagements (création de voiries, honoraires, frais d'études, frais administratifs et commissions diverses y afférentes), démolitions et assainissements.

Constructions

Le coût de revient des constructions comprend le coût de la construction et les frais qui y sont inhérents : coût des avant-projets et projets, les honoraires pour assistance technique, les frais de project management et la TVA non déductible. S'il apparaît que la probabilité de lancer un projet immobilier devient faible, les frais y afférents capitalisés en stock sont pris en charge.

Le précompte immobilier et les frais de commercialisation sont pris en charge au cours de l'exercice.

Frais de financement

Les frais de financement éventuels sont capitalisés tant sur les terrains que sur les constructions dans la mesure où ils se rapportent à un projet en cours de réalisation. Dans tous les cas, il est mis fin à l'activation des frais de financement à la réception provisoire des travaux.

Résultat

Le résultat de cession de terrains et/ou de constructions est dégagé lors de la signature du compromis de vente ou, s'il en existe, lorsque les conditions suspensives ont été levées.

En cas d'une vente en état futur d'achèvement, le résultat est dégagé proportionnellement à l'avancement des travaux.

Réductions de valeur

Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur de marché des stocks est inférieure à leur coût de revient.

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus suivent la même règle que les créances à plus d'un an.

Cependant il n'est pas tenu compte du caractère durable des moins-values.

Placements de trésorerie

Chaque placement de trésorerie est comptabilisé à sa valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat.

Les titres cotés en bourse sont évalués au cours de bourse. Si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur est actée.

PASSIFS

Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

Régime complémentaire de pension

Les membres du personnel bénéficient d'un régime de pension, de retraite et de survie leur garantissant un niveau de ressources établi en fonction de leur ancienneté et de leur rémunération de fin de carrière. La pension extra légale est constituée, d'une part par la souscription d'une assurance de groupe et, d'autre part, par l'entremise d'un fonds de pension doté d'une personnalité juridique distincte. La dotation annuelle est reprise dans les frais de personnel et le montant est calculé par l'actuaire d'un fonds de pension.

Commissions et frais relatifs aux emprunts et prêts à moyen terme

Les commissions et frais relatifs aux emprunts et prêts à moyen terme sont pris en résultat sur la durée contractuelle des emprunts et prêts. Contrats de location - avantages attribués

Pour tous les baux commençant au plus tôt le 01/01/2012, les avantages attribués ou reçus dans le cadre de la conclusion d'un contrat de

N°	BE 0526.981.204	C 7
----	-----------------	-----

location, nouveau ou prolongé, seront pris en résultat linéairement comme une diminution des revenus ou charges locatifs pendant la durée certaine du bail.

Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en euro (EUR) et ses états financiers sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture des comptes les postes non monétaires restent convertis au cours de change historique et les postes monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent, tant positifs que négatifs, sont enregistrés au compte de résultats.

Les opérations de change à terme non spécifiques sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences qui en résultent, tant positives que négatives, sont imputées au compte de résultats.

Droits et engagements hors bilan

Le Conseil d'Administration valorise les droits et engagements à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat ; à défaut de valeur nominale ou en cas d'impossibilité de la déterminer, ils sont mentionnés pour mémoire.

Les actifs détenus pour compte de tiers sont repris dans les comptes de droits et engagements.

Les avoirs et engagements détenus pour compte de tiers sont valorisés à leur valeur d'acquisition diminuée ou majorée éventuellement, conformément aux engagements pris.

Sont repris dans les comptes d'ordre, les compromis d'achat et de vente avec clauses suspensives non levées conclus à la date de clôture de l'exercice.

AG RE B2C III

Société anonyme
Avenue des Arts 58, 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0526.981.204 - RPM Bruxelles
(la « Société »)

**Rapport de gestion du Conseil d'administration à
l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 17 mai 2016**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de votre Société relatives à l'exercice 2015, conformément aux dispositions des articles 95 et 96 du Code des sociétés et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de votre Société au 31 décembre 2015.

I. Évolution des affaires de la Société au cours de l'exercice 2015
(art. 96, § 1^{er}, 1^o, C. soc.)

A. Bilan

1. Actif

Les actifs immobilisés s'élèvent à 101.715 KEUR.

2. Passif

Le capital s'élève à 97.062 KEUR.

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1.135 KEUR.

B. Compte de résultat

Nous n'avons de chiffre d'affaire pour cette année.

Le coût des ventes et des prestations s'élève à 17 KEUR qui est en diminution de 42 KEUR par rapport à l'année dernière.

Les produits financiers s'élèvent à 3.694 KEUR.

Les charges financières s'élèvent à 56 KEUR.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2015 est un bénéfice de 3.590 KEUR.

Compte tenu d'une perte reportée de l'exercice précédent d'un montant de 71 KEUR, le résultat à affecter est un bénéfice de 3.518 KEUR.

C. Événements marquants au cours de l'exercice 2015

Aucun événement marquant n'est survenu pendant l'exercice 2015 qui serait de nature à avoir une influence notable sur la situation financière et les résultats de la Société.

D. Principaux risques et incertitudes et indicateurs clés de performance de nature financière ou non financière

A la meilleure connaissance du Conseil d'administration, la Société n'est confrontée à aucun risque ou incertitude autres que ceux résultant de ses activités.

Le Conseil d'administration signale, qu'à sa connaissance, il n'y a aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non financière qui donne un éclairage sur la situation de la Société différent de celui reflété par les comptes financiers et les commentaires qui s'y rattachent.

E. Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'affecter le bénéfice de 3.518 KEUR au 31 décembre 2015 de la manière suivante :

- Réserve légale : 179 KEUR ;
- Bénéfice reporté : 3.339 KEUR.

Si l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires accepte cette affectation :

- le compte réserve légale sera porté à 179 KEUR ; et
- le compte bénéfice reporté sera porté à 3.339 KEUR.

II. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 96, § 1^{er}, 2^o, C. soc.)

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2015 qui serait de nature à avoir une influence notable sur la situation financière et les résultats de la Société.

III. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement des activités de la Société (art. 96, § 1^{er}, 3^o, C. soc.)

Aucun élément important n'est survenu au cours de l'exercice 2015, ni après sa clôture, qui serait de nature à avoir une influence notable sur la situation financière et les résultats de la Société.

IV. Activités de la Société en matière de recherche et développement (art. 96, § 1^{er}, 4^o, C. soc.)

La Société n'a pas engagé de programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V. Succursales (art. 96, § 1^{er}, 5^o, C. soc.)

La Société n'a pas établi de succursale.

VI. Informations à insérer en vertu du Code des sociétés (art. 96, § 1^{er}, 7^o, C. soc.)

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire (art. 554, alinéa 2, C. soc.)

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2015.

2. Opposition d'intérêts au Conseil d'administration (art. 523, § 1, C. soc.)

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts au cours de l'exercice écoulé.

3. Capital autorisé (art. 608 C. soc.)

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital selon la procédure du capital autorisé au cours de l'exercice écoulé.

Il n'y a pas eu non plus d'émission d'obligations convertibles ni de warrants décidée par le Conseil d'administration.

4. Rachat d'actions propres (art. 624 C. soc.)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a acquis aucune action propre ou autres titres visés à l'article 624 du Code des sociétés.

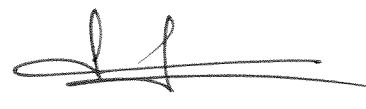
VII. Utilisation des instruments financiers (art. 96, § 1^{er}, 8^o, C. soc.)

Le Conseil d'administration confirme que la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers qui sont pertinents pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits.

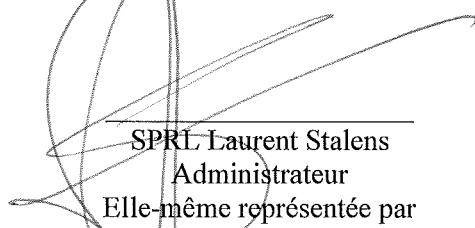
Bruxelles, le 14 avril 2016.
Le Conseil d'administration,



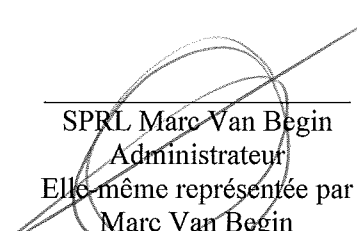
Alain De Coster
Administrateur



Serge Fautré
Administrateur



SPRL Laurent Stalens
Administrateur
Elle-même représentée par
Laurent Stalens
Représentant permanent



SPRL Marc Van Begin
Administrateur
Elle-même représentée par
Marc Van Begin
Représentant permanent

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE ANONYME
« AG RE B2C III »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et les annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société anonyme « **AG RE B2C III** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à **€ 101.714.819,72** et dont le compte de résultats se solde par un **bénéfice** de l'exercice à affecter de **€ 3.589.828,09**.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société anonyme « **AG RE B2C III** » au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 30 avril 2016.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL

Commissaire,
représentée par



Louis-François BINON
Réviseur d'Entreprises